



# RÉSOLUTION 30

## **SEPTIÈME CONGRÈS NATIONAL DU SEPB 2 au 4 juin 2022 Hôtel Westin Bayshore, Vancouver (C.-B.)**

### Éducation autochtone

- ATTENDU QUE le gouvernement fédéral ne s'est toujours pas acquitté de son obligation de mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation;
- ATTENDU QUE le mouvement syndical possède sa propre histoire sombre en matière de traitement des peuples autochtones qui doit être reconnue et réconciliée; et
- ATTENDU QUE le COPE/SEPB et ses sections locales sont des leaders progressistes en matière de justice sociale, d'équité, de diversité et d'inclusion.
- PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le COPE/SEPB incite ses sections locales à inclure un libellé dans ses futures conventions collectives afin que toutes les personnes membres reçoivent un minimum de huit heures par an d'éducation autochtone;
- QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le COPE/SEPB exhorte le gouvernement fédéral à financer des opportunités éducatives pour la formation des adultes sur la véritable histoire des peuples autochtones, des pensionnats et de la réconciliation;
- QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le COPE/SEPB incite ses régions et ses sections locales à faire elles aussi pression sur leurs gouvernements provinciaux et municipaux afin qu'ils offrent des opportunités éducatives similaires dans leurs communautés; et
- QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE le COPE/SEPB incitera ses sections locales à travers le Canada à offrir leurs propres séances éducatives à leurs personnes membres sur l'histoire, la vérité et la réconciliation autochtones, ainsi que sur les problèmes et défis actuels auxquels les peuples autochtones sont confrontés.

*Résolution soumise par la section locale 378.*